



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 60077

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les chiffres alarmants du suicide des jeunes en France. Selon une enquête de l'INSERM, publiée en janvier 2004, environ 120 000 jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans tentent de se suicider chaque année. Dans cette tranche d'âge, le suicide demeure la deuxième cause de mortalité, après les accidents. En outre, on observe une augmentation des tentatives, notamment chez les filles, et un rajeunissement du phénomène suicidaire. L'exposition des adolescents à des contenus violents, dans les médias ou sur le réseau internet, aggrave cette situation, en banalisant le geste suicidaire. C'est pourquoi le renforcement des contrôles sur les sites internet à caractère morbide ou suicidaire constitue une priorité, examinée par la conférence de la famille en 2005. L'accent doit également être mis sur le développement des points d'écoute pour les adolescents, qui sont encore insuffisants dans notre pays. Au sein des établissements scolaires, les infirmières ne sont pas toujours à même de détecter les tendances suicidaires de certains jeunes. À l'université, les structures d'aide psychologique ne sont sans doute pas assez connues, proches et accessibles, puisqu'un nombre important de passages à l'acte se produisent au cours de la première année de faculté. Face à ce grave problème de santé publique, il lui demande quelles initiatives il prépare pour généraliser les maisons des adolescents et les lieux d'écoute, pour renforcer la vigilance et la formation des acteurs médico-sociaux sur le repérage des souffrances psychologiques chez les quinze - vingt-quatre ans, et ainsi améliorer la prévention du suicide des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60077

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2678